

Procédure

BQ-Transport des échantillons biologiques vers le LBM

ENTÊTE RÉSERVÉE : MERCI DE NE RIEN INSCRIRE

Sommaire

1. OBJET	2
2. DOMAINE D'APPLICATION	2
3. REFERENCES DOCUMENTS INTERNES & EXTERNES	2
3.1. Références internes.....	2
3.2. Références externes.....	2
3.3. Document(s) annexe(s).....	2
4. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS	2
4.1. Matières infectieuses :.....	2
4.2. Abréviations.....	3
5. RESPONSABILITES ET PERSONNES RESSOURCES	3
5.1. Responsabilités.....	3
5.2. Personnes ressources.....	3
5.2.1. Participants à la rédaction.....	3
5.2.2. Référents.....	3
6. DIFFUSION	3
7. CONTENU	4
7.1. Transport par Navettes :.....	4
7.1.1 Navettes intrasites : Coursiers pédestres CHRU (collecteurs).....	4
7.1.2 Navettes intersites BBB- P2U : Coursiers véhiculés CHRU.....	5
7.1.3 Navettes régulières GHT : Toul – PAM – Lunéville : Prestataire externe.....	5
7.1.4 Navettes urgentes par un prestataire externe.....	6
7.2. Transport par pneumatique.....	7
7.2.1. Descriptif de l'installation.....	7
7.2.2. Pannes et Procédure dégradée :.....	7
7.3. Incident survenu lors du transport.....	7
7.4. Evaluation périodique.....	8
7.5. Cas particulier de l'azote liquide et carboglace :.....	8

1. OBJET

Ce document a pour objet de décrire la procédure de transport des prélèvements biologiques vers le LBM (site Brabois et P2U).

2. DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure concerne tous les prélèvements biologiques.

3. REFERENCES DOCUMENTS INTERNES & EXTERNES

3.1. Références internes

- DVI-00373 Plan de tournées des navettes régulières intersites
- DVI-00378 Plan des tournées de France colis santé : collecte des prélèvements biologiques et produits sanguins labiles des établissements du GHT vers le RTE du bâtiment de biologie de Brabois
- FT-01260 BQ-Descriptif des bons de laboratoire et sacs kangourou
- FT-04015 RTE-Pneumatique : Qualification INITIALE 2019 des réseaux 160 (Protocole)
- FT-05526 Demande de Transport matière Pôle Laboratoire
- FT-05581 RTE - Utilisation du logiciel Naocom pour le suivi de température
- FT-05654 Fiche de contacts service transport des établissements du GHT
- FT-05738 Organisation des points de collecte de prélèvements biologiques – Etablissements GHT
- FORM-05528 Fiche de traçabilité des collectes des prélèvements biologiques et produits sanguins labiles des établissements du GHT
- PROC-00276 BQ-Procédure Préanalytique
- PROC-01398 RTE-Qualification et suivi du pneumatique

3.2. Références externes

- Norme NF EN ISO 15189, version en vigueur
- Norme NF EN ISO 22870, version en vigueur
- Norme ADR relative au transport international des marchandises dangereuses par route, Version en vigueur
- Document COFRAC SH REF 02, version en vigueur

3.3. Document(s) annexe(s)

4. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

4.1. Matières infectieuses :

Selon la norme ADR, les matières infectieuses sont les matières dont on sait ou dont on a des raisons de penser qu'elles contiennent des agents pathogènes. Les agents pathogènes sont définis comme des microorganismes (y compris les bactéries, les virus, les rickettsies, les parasites et les champignons) ou comme des microorganismes recombinés (hybrides ou mutants), dont on sait ou dont on a des raisons de penser qu'ils provoquent des maladies infectieuses chez

l'animal ou chez l'homme.

ADR : Le titre de la classe 6.2 couvre les matières infectieuses.

Les matières de la classe 6.2 sont subdivisées en :

- matières infectieuses pour l'Homme
- matières infectieuses pour les animaux uniquement
- déchets d'hôpital
- échantillons de diagnostic

4.2. Abréviations

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ASH : Agent de service hospitalier

CCEG : Centre Chirurgical Emile Gallé

Collecteurs : Coursiers

CPN : Centre Psychothérapique de Nancy

CSS : Cadre Supérieur de Santé

EFS : Etablissement Français du Sang

GHT : Groupement Hospitalier de Territoire

LBM : Laboratoire de Biologie Médicale

PAM : Pont à Mousson

RAQ : Responsable Assurance Qualité

US : Unité de Soins

5. RESPONSABILITES ET PERSONNES RESSOURCES

5.1. Responsabilités

L'ensemble des transports (coursiers, navettes automobiles CHRU, navettes prestataire) est sous la responsabilité du service Logistique du CHRU.

L'ensemble des réseaux pneumatique est sous la responsabilité des services techniques du CHRU. Le LBM définit les conditions de conditionnement et transport des échantillons biologiques dans son manuel de prélèvement. En outre il assure périodiquement une information/formation aux collecteurs CHRU en lien avec le responsable du service Logistique.

5.2. Personnes ressources

5.2.1. Participants à la rédaction

Bureau qualité, Encadrement RTE

5.2.2. Référents

Bureau Qualité, Responsables du service Logistique Transport, Encadrement RTE

6. DIFFUSION

Pôle Laboratoire

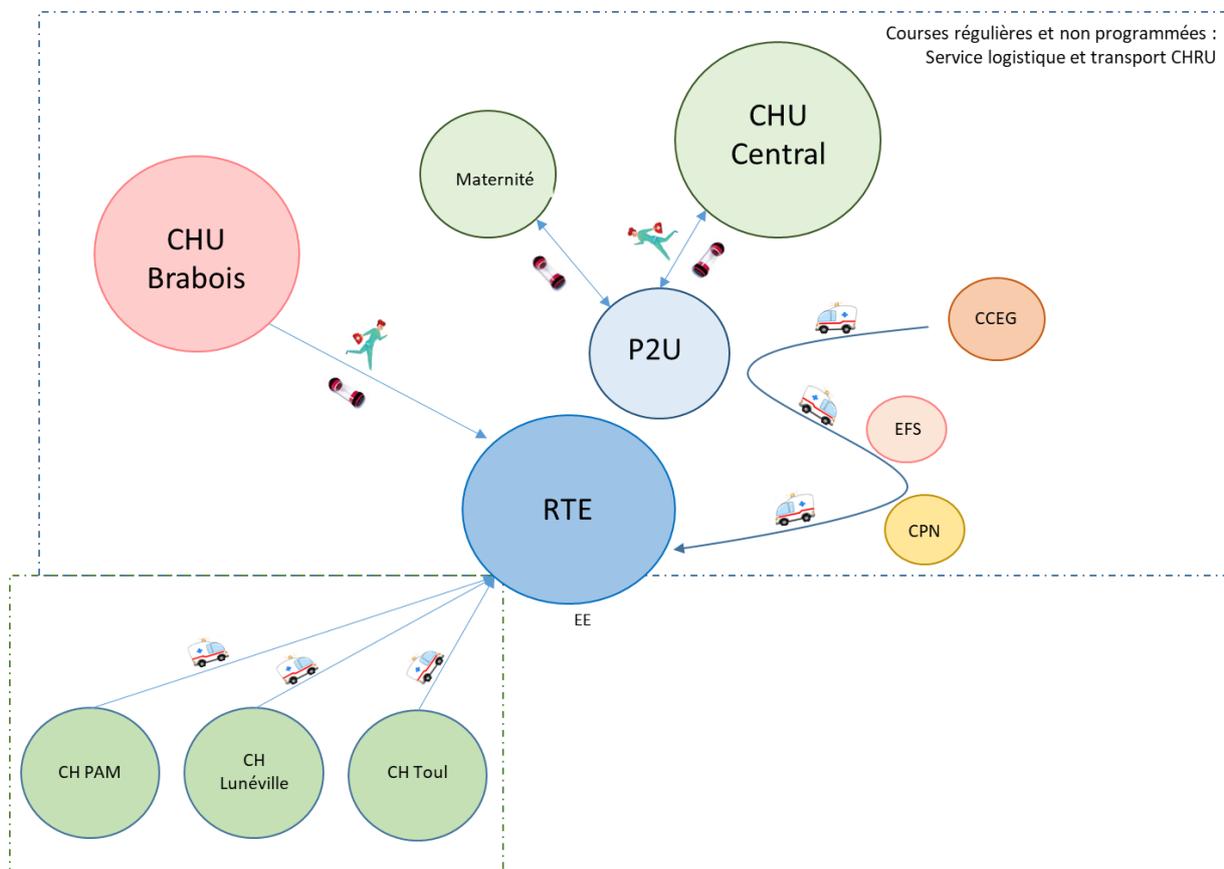
7. CONTENU

Le pré-analytique des échantillons destinés au laboratoire de biologie médicale du CHRU de Nancy est décrit dans la procédure PROC-00276.

Cette procédure décrit les différents types de transport des échantillons biologiques.

Le LBM reçoit des échantillons du CHRU (site de brabois et central, CCEG, maternité), de l'institut de cancérologie de Lorraine (ICL), des hôpitaux du GHT (Lunéville, Toul, Pont-à-Mousson) et du CPN.

Il reçoit aussi des échantillons pour sous-traitance de laboratoire privés et publics ; dans ce cadre, le laboratoire expéditeur reste maître de son étape pré-analytique.



7.1. Transport par Navettes :

7.1.1 Navettes intrasites : Coursiers pédestres CHRU (collecteurs)

Les collecteurs intrasites prennent en charge les prélèvements qui ont été déposés aux différents points de ramassage centralisés (dans les services sans recours à un pneumatique) selon des horaires définis par le responsable du service transport et validés par les RAQ du LBM.

Les ASH des US sont amenés à transporter des prélèvements biologiques dans les différents points de dépôt du LBM :

- entre les passages des collecteurs intrasites ou en fonction d'une organisation définie par les CSS de pôle clinique
- pour les prélèvements urgents
- pour des prélèvements qui requièrent des conditions pré analytiques spécifiques en termes de délais et de température.

Les coursiers de nuit assurent le ramassage soit à heure fixe soit à la demande des US dans le cas de prélèvements urgents. Ils sont amenés à prendre en charge des prélèvements aux points de ramassage (NI-00281) ou dans les salles de soins.

7.1.2 Navettes intersites BBB- P2U : Coursiers véhiculés CHRU

Tournée de ramassage :

Une navette automobile circule entre le site urbain et le site Brabois, avec passage programmé sur différents points de ramassage [comme décrit dans le DVI-00373](#) :

- BBB – P2U : Si l'examen prescrit est réalisé dans une structure du LBM qui n'est pas sur le même site géographique que le service prescripteur, il est conditionné selon la FT-1260 et acheminé vers la réception de l'autre site.
Contenant : avec collier de serrage (Rilsan) pour garantir l'intégrité du contenu
- Points de ramassage complémentaires : Les coursiers passent également ramasser des échantillons sur [trois sites urbains](#) : Maternité – [CCEG](#) - [CPN](#)

Fréquence – horaires : [Les tournées sont organisées par le service logistique et disponible dans le DVI-00373.](#)

Véhicules – température :

Les véhicules sont équipés d'enceintes thermostatées à température ambiante ($20\pm 5^{\circ}\text{C}$), dans lesquelles les glacières de transport sont déposées. Un suivi des températures est assuré par une sonde Jri. [Les données de température sont accessibles et contrôlées par l'équipe du RTE à la réception des échantillons sur le logiciel Naocom \(FT-05581\) et archivées pour une durée de 5 ans.](#)

[Les certificats d'étalonnage des sondes mises dans les véhicules et fournies par Naocom sont signés et archivés. Les certificats des sondes en cours d'utilisation sont également disponibles directement sur le site Naocom.](#)

Traçabilité des horaires de ramassage :

La traçabilité est suivie par le collecteur dans un logiciel dédié à partir d'un code barre identifiant le Point du ramassage et l'identification du coursier.

7.1.3 Navettes régulières GHT : Toul – PAM – Lunéville : Prestataire externe

Contact :

FT-05654 Fiche de contacts service transport des établissements du GHT

Tournée de ramassage :

Le service logistique du CHRU avec le prestataire organise un ramassage dédié pour chaque site du GHT dans des véhicules adaptés au transport des échantillons biologiques selon les horaires définis dans le DVI-00378.

Un suivi des températures est assuré par une sonde Jri. Les données de température sont accessibles par le logiciel Naocom (FT-05581).

Points de ramassage des sites GHT:

- CH Toul : un point de dépôt/ collecte : Service des urgences
- CH PAM : un point de dépôt/ collecte : Service des urgences
- CH Lunéville : Cinq points de dépôt/collecte dont Service des urgences, EHPAD St Charles et la maison de retraite Stanislas.

Les points de ramassage des sites du GHT doivent respecter le cahier des charges décrit dans la FT-05738 BQ - Organisation des points de collecte de prélèvements biologiques - Etablissements GHT. Le service logistique installera le matériel en cas de nouveaux points de ramassage.

Véhicules – température :

Les véhicules du prestataire sont équipés d'enceintes thermostatées à température ambiante (18-22°C), et réfrigérées (5±3°C) dans lesquelles les glacières de transport sont déposées. Un suivi des températures est assuré par une sonde Jri. Les données de température sont accessibles et contrôlées par l'équipe du RTE à la réception des échantillons sur le logiciel Naocom (FT-05581) et archivées pour une durée de 5 ans.

Le prestataire est responsable de l'étalonnage et du suivi des sondes de ses véhicules.

Traçabilité des horaires de ramassage :

La traçabilité est effectuée par le prestataire sur un cahier de traçabilité de l'entreprise et sur le FORM-05528 disponible à chaque point de ramassage.

Dépôt : Les échantillons sont tous déposés au RTE BBB.

7.1.4 Navettes urgentes par un prestataire externe

Les demandes urgentes concernant des prélèvements biologiques et autres produits de santé nécessitant un acheminement urgent en dehors des horaires de ramassage sont traitées selon la FT-05526 Demande de Transport matière Pôle Laboratoire.

Ces demandes peuvent concerner un lieu de départ ou d'arrivée interne ou extérieur au CHRU,

Les données de température sont accessibles et contrôlées par l'équipe du RTE à la réception des échantillons sur le logiciel de mesure et suivi du prestataire externe et archivées pour une durée de 5 ans.

Le prestataire est responsable de l'étalonnage et du suivi des sondes de ses véhicules.

7.2. Transport par pneumatique

Des réseaux pneumatiques sont installés sur les sites urbains et de Brabois. Ils sont sous la responsabilité des Services techniques. Une astreinte 24/7 est assurée par DSTS.

La qualification et le suivi du pneumatique au RTE sont réalisés selon la PROC-01398

7.2.1. Descriptif de l'installation

- Réseau Site Brabois :

Les cartouches utilisées intègrent des puces RFID permettant un adressage direct des cartouches entre deux stations.

Au RTE, l'ouverture des cartouches est réalisée au sein de station à déchargement automatique.

- Site Urbain :

Les cartouches utilisées intègrent des puces RFID permettant un adressage direct des cartouches entre deux stations.

- 1 ligne entre Maternité et P2U
- 2 Lignes sur site Central

7.2.2. Pannes et Procédure dégradée :

Lors de panne du système pneumatique, une alerte est signalée par pop-up par le service technique. Les soignants acheminent les échantillons urgents. Si la panne est longue, le service Logistique met en place un ramassage par collecteur.

7.3. Incident survenu lors du transport

En cas d'incident survenu lors du transport d'un échantillon biologique à destination du LBM et si l'intégrité de l'échantillon a été compromise, l'organisation responsable du transport et/ou le laboratoire doivent en être informé immédiatement

- Pour le circuit pneumatique : le service technique et le laboratoire sont en lien pour analyse de l'incident et mise en place d'action préventive si nécessaire (nettoyage du réseau, prévenir l'unité de soins...).
- Dans un transport par navette : le laboratoire et le service transport et/ou le prestataire extérieur sont en lien pour analyse de l'incident et mise en place d'action corrective si nécessaire.

Une fiche d'anomalie est ouverte pour chaque incident au cours duquel l'intégrité de l'échantillon a été compromise, bloquant la réalisation des examens prescrits pour cet échantillon.

7.4. Evaluation périodique

Le laboratoire évalue l'adéquation des systèmes de transport des échantillons lors de réunion périodique (1x par an minimum) avec la direction achat et logistique.

7.5. Cas particulier de l'azote liquide et carboglace :

Les expéditeurs doivent marquer et étiqueter correctement la surface des emballages extérieurs qui contiennent de la carboglace pour en signaler la présence à tout personnel de transport et leur permettre d'adopter des mesures de précaution pour la manipulation et le stockage de tels colis.

Ce qu'il convient de retenir et qui est décliné dans le document « synoptique instruction d'emballage azote liquide et/ou carboglace » :

- Pour l'azote liquide : utiliser exclusivement les récipients conçus pour les cryogéniques (double manteau sous vide) On utilisera des bouchons spéciaux munis d'un orifice d'échappement
- Pour la carboglace : récipient isotherme conforme **non hermétique et étiquette carboglace sur le dessus du colis.**

D'une façon générale, pour éviter une surpression et un éclatement du conteneur, on ne mettra ni carboglace ni liquide cryogénique dans des récipients hermétiquement fermés